

Nombre de
membres en
exercice

26

Présents et
représentés

24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 30 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un
Le trente du mois de avril à huit heures

Le BUREAU du Grand Anancy, dûment convoqué en séance officielle le vingt trois avril deux mille vingt et un, s'est réuni en Visioconférence en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date
d'affichage

5 MAI 2021

Déposée en
Préfecture le

4 MAI 2021

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Sandrine DALL'AGLIO, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Thomas MESZAROS, Alexandre MULATIER-GACHET, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Thomas TERRIER

Etaient excusés

Eric PEUGNIEZ, Jean-Louis TOÉ

Charlotte JULIEN est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU D'ANNECY

Le Grand Anancy soutient la création d'entreprises en investissant et en animant avec les structures partenaires des lieux dédiés à l'accueil d'entrepreneurs et de startups, lieux qui impulsent innovation et développement économique pour les entreprises des filières d'excellence.

L'Ordre des Avocats du Barreau d'Anancy est composé d'avocats proposant des compétences affirmées pour accompagner juridiquement les entrepreneurs tant en amont qu'en aval de leurs projets de création.

En 2016, le Grand Anancy a souhaité renforcer l'accompagnement proposé aux entrepreneurs pour maximiser leur chance de réussite en concluant un partenariat avec le Barreau d'Anancy.

Ce partenariat est formalisé au travers d'une convention qui n'a pas d'impact financier. Elle définit les modalités de mise en place d'une permanence juridique mensuelle au sein des pôles entrepreneuriaux, permettant aux avocats volontaires de fournir gracieusement aux chefs d'entreprises et porteurs de projets accompagnés une consultation juridique d'orientation sur tous sujets relatifs à leur activité.

La convention initiale est arrivée à échéance au 31 décembre 2020.

Il est proposé de renouveler la convention jusqu'au 31 décembre 2021. La convention sera renouvelable ensuite annuellement par tacite reconduction jusqu'en 2023, sauf à être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, reçue par l'autre partie au moins 1 mois avant le 31 décembre de l'année en cours.

LE BUREAU DECIDE :

- d'approuver la convention de partenariat entre le Grand Annecy et l'Ordre des Avocats du Barreau d'Annecy ;
- d'autoriser la Présidente à signer ladite convention de partenariat ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 24

AINSI DELIBERE,

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.